

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 16 octobre 2013

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Monsieur l'Abbé



Membres du Bureau de la CENI. Photo A Castanias/DE

Malumalu, conduit une importante délégation de l'Institution électorale à la Conférence mondiale des Organisations des élections qui se tient à Séoul en Corée du Sud. Pour sa part, le Rapporteur-Adjoint de la CENI, Monsieur Onésime Kukatula a participé, en Espagne, à la rencontre avec les partenaires de la CENI sur la formation à distance.

Formation RFI Planète radio DE

C'est ce samedi 12 octobre 2013 qu'a eu lieu la cérémonie de clôture de la formation des

journalistes de la sphère swahiliphone, organisée par Planète Radio RFI, au Centre des Handicapés de la Gombe. Rehaussée de la présence du Directeur de Planète Radio RFI, du représentant de la CENI, du Directeur de la Division Électorale de la MONUSCO, du Président de l'Union Nationale de La Presse Congolaise (UNPC) et de celui de la Fédération des Radios de Proximité du Congo FRPC, cette cérémonie marque la fin de la formation de 14 référents électoraux de la Société Civile et de 20 journalistes. Ces derniers qui s'engagent à travailler avec professionnalisme et objectivité forment ainsi un premier maillon de référents électoraux qui entendent contribuer à la tenue des élections apaisées en RDC. Tout en remerciant et félicitant les bailleurs et les facilitateurs, il revient à ces référents électoraux de s'approprier cette opportunité pour mettre en marche ce réseau afin de collaborer avec la CENI pour une meilleure couverture médiatique du processus électoral.



Formation RFI Planète radio Photo A. Castanias/DE

Cela requiert une transparence dans la transmission de l'information et le principe de subsidiarité en vue d'avoir la réaction de la population sur terrain.

Activités du terrain

Dans la province du Maniema, la Section Électorale (SE) et le Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) organisent prochainement des séances de sensibilisation au profit des administrateurs de territoires, des bourgmestres et des chefs de quartiers. Les thématiques retenues sont : la vulgarisation de la nouvelle loi électorale, Élection et Genre, les élections provinciales et locales à venir. Outre la sensibilisation, il sera également question de la redynamisation du cadre de concertation avec les partis politiques et les ANEs.

Dans la province du Kasai-Oriental, une rencontre entre la SE, le SEP et la Société civile a eu lieu afin de discuter sur : l'actualisation de la base des données des Organisations affiliées à la structure, en insistant particulièrement sur la cartographie des Associations féminines conformément aux recommandations du Forum Genre et Elections tenue à Kinshasa le 08 octobre 2013 ; la recherche de financement pour les activités de sensibilisation en vue des prochains scrutins ; la relance des rencontres du cadre de concertation entre le SEP/CENI, la SE et la société civile.

Information générales

1. Comment est composé le Bureau de la CENI ?

- Le Bureau est composé de six (6) membres dont au moins deux femmes, l'une issue de la Majorité et l'autre de l'Opposition politique ;
- Il comprend :
 - Le Président, issu de la Société Civile ;
 - Le Vice-président, issu de la Majorité ;
 - Le Rapporteur, issu de l'Opposition politique ;
 - Le Rapporteur Adjoint, issu de la Majorité ;
 - Le Questeur, issu de la Majorité ;
 - Le Questeur Adjoint, issu de l'Opposition politique.

2. Quelles sont les responsabilités du Bureau de la CENI ?

- Le Bureau est l'organe de gestion et de coordination ;
- Il assure l'exécution des décisions de l'Assemblée Plénière ;
- Il veille au respect de la Loi électorale et référendaire par les autorités politico-administratives, les Partis Politiques, les candidats, les observateurs nationaux et internationaux, les électeurs et les témoins.

3. Quelles sont les attributions et le mode de fonctionnement de l'Assemblée Plénière de la CENI?

- L'Assemblée Plénière est l'organe de conception, d'orientation, de décision, d'évaluation et de contrôle de la CENI.
- Elle est composée de treize membres.
- L'Assemblée Plénière adopte le projet du budget de la CENI et son programme d'action ainsi que le plan des opérations électorales, le rapport semestriel, le rapport général et tout autre rapport présenté par le Bureau.
- L'Assemblée Plénière ne siège valablement qu'à la majorité absolue de ses membres. Néanmoins, si à la première séance, le quorum de la majorité absolue n'est pas atteint, à la séance subséquente portant sur la même matière elle peut valablement siéger quel que soit le quorum ;
- Ses décisions se prennent par consensus, à défaut, par vote à la majorité absolue de ses membres. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.